



Informez-vous et exprimez-vous dans le cadre du projet !



COMpte-rendu ATELIER CITOYEN N°3

12/01/2020

Déroulement de l'atelier et grandes lignes des avis et contributions formulés

Date :

- Le Mardi 12 janvier 2021 de 18h30 à 21h

Lieu :

- Dans le cadre du contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19 et afin de garantir la sécurité de l'ensemble des publics, le présent atelier a été organisé en distanciel et par le biais d'une application de visioconférence (Zoom).

Publics :

- Atelier ouvert à tous les publics sur inscription obligatoire.

Objectifs :

- Engager une dynamique de réflexion collective avec les participants sur l'insertion environnementale du projet.
- Recueillir les attentes et les craintes des habitants et usagers vis-à-vis de :
 - Le paysage et l'eau
 - Le paysage l'espace public et la biodiversité
 - Le paysage et l'agriculture

Intervenants :

- Jonathan Zerdoun – Premier adjoint à l'Urbanisme, Ville de Roissy-en-Brie
- Olivia Jarny – Directrice de projets, Nexit Ville & Projets
- Roland de Phily – Garant CNDP
- Patrick Norynberg – Garant CNDP
- Kyvan Farzami – Chef de projet, Aire Publique
- Ophélie Delépine – Consultante, Aire Publique
- Mathieu Delorme – Atelier Georges
- Pauline Guiffant – Atelier Georges

Déroulement :

- Temps 1 : Lancement de la rencontre (tour de table et présentation du déroulé de la rencontre)
- Temps 2 : Présentation des enseignements de l'atelier n°2 et échanges avec les participants
- Temps 3 : Interventions des Associations Le Renard et Les Panais de Pontault
- Temps 3 : Séquence de travaux sur cartes en tables rondes numériques
- Temps 4 : Séquence de restitution en plénière

Séquence 2 : présentation des enseignements de l'atelier n°2

Retour sur les réactions aux travaux de l'atelier n°2 :

A la suite de la restitution, plusieurs questions ou remarques ont été formulées :

Tout d'abord, un participant demande que les comptes-rendus des différentes rencontres soient diffusés. Kyvan Farzami, animateur Aire Publique, indique que le premier sera publié prochainement sur le site Internet du projet. Par ailleurs, il informe qu'une synthèse sera également réalisée.

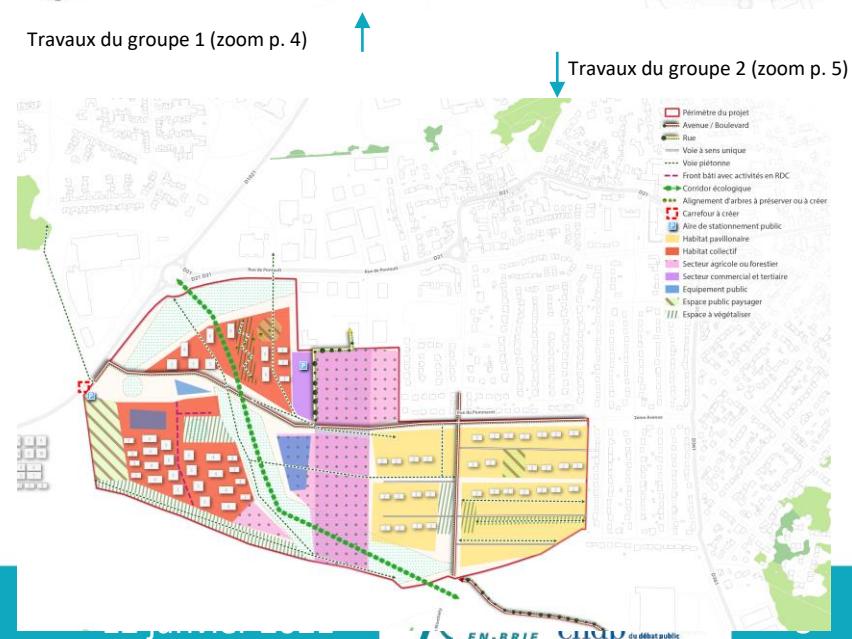
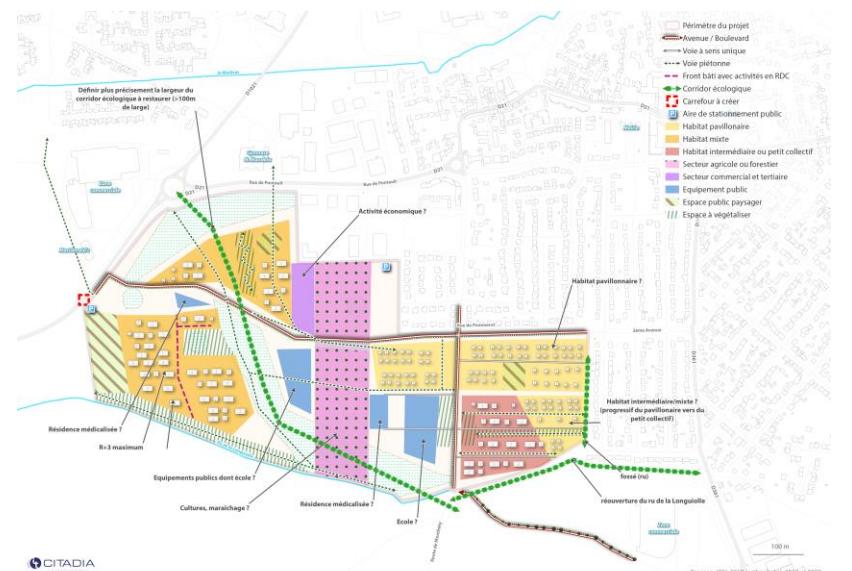
Une participante (au groupe 2) indique que lors du précédent atelier, elle avait demandé à ce que soit déplacé le carré bleu représentant les équipements publics, positionné sur la zone agricole au centre. Elle ajoute qu'un autre carré bleu a été ajouté dans la zone d'habitat collectif (en rouge) mais que celui placé dans la zone agricole a été maintenu.

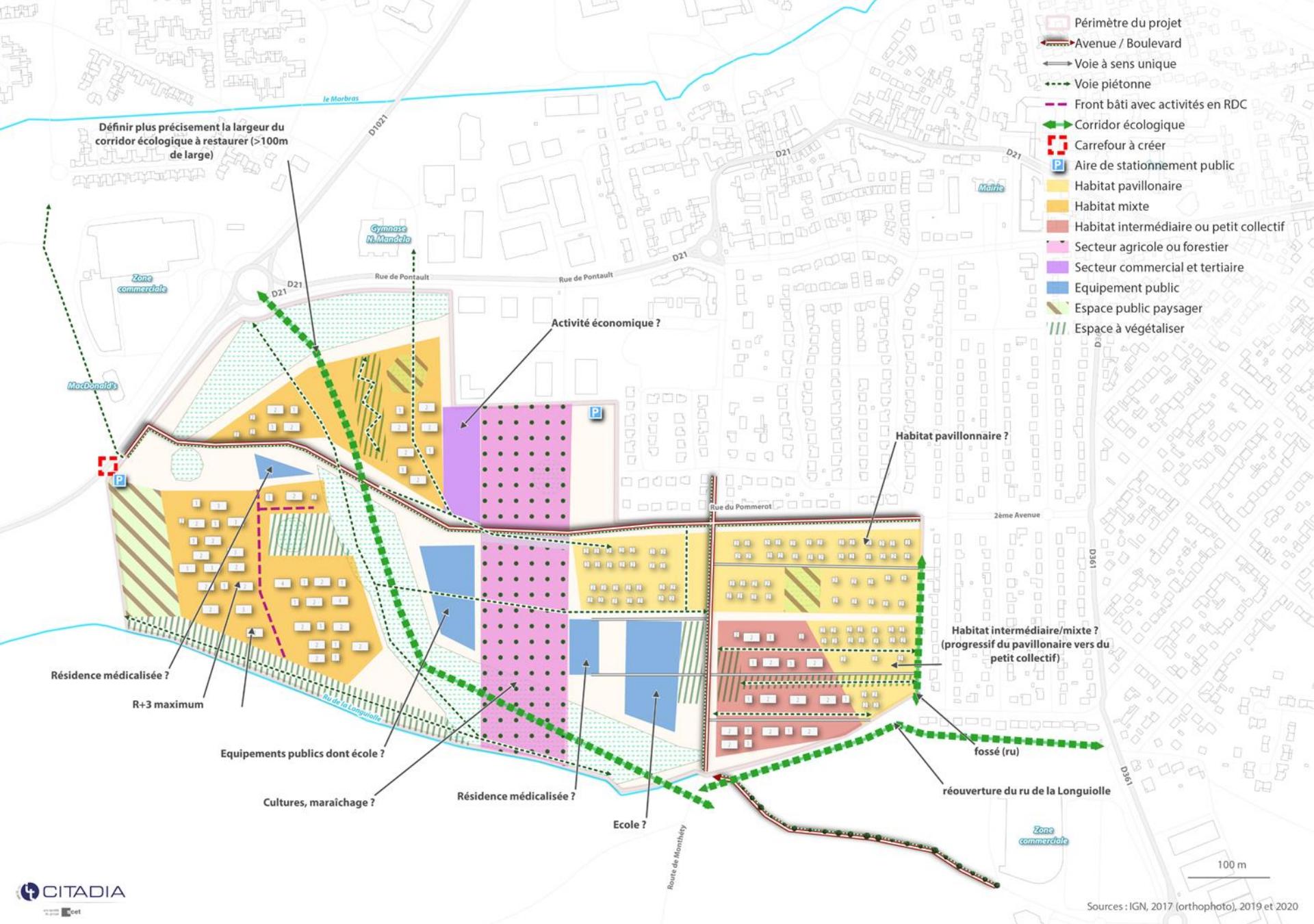
Monsieur Lebaud, Responsable urbanisme à la Mairie de Roissy-en-Brie et observateur, indique que certains participants souhaitaient insérer des équipements publics à cet endroit, aussi cette décision ne faisait pas consensus. Cette divergence est prise en compte.

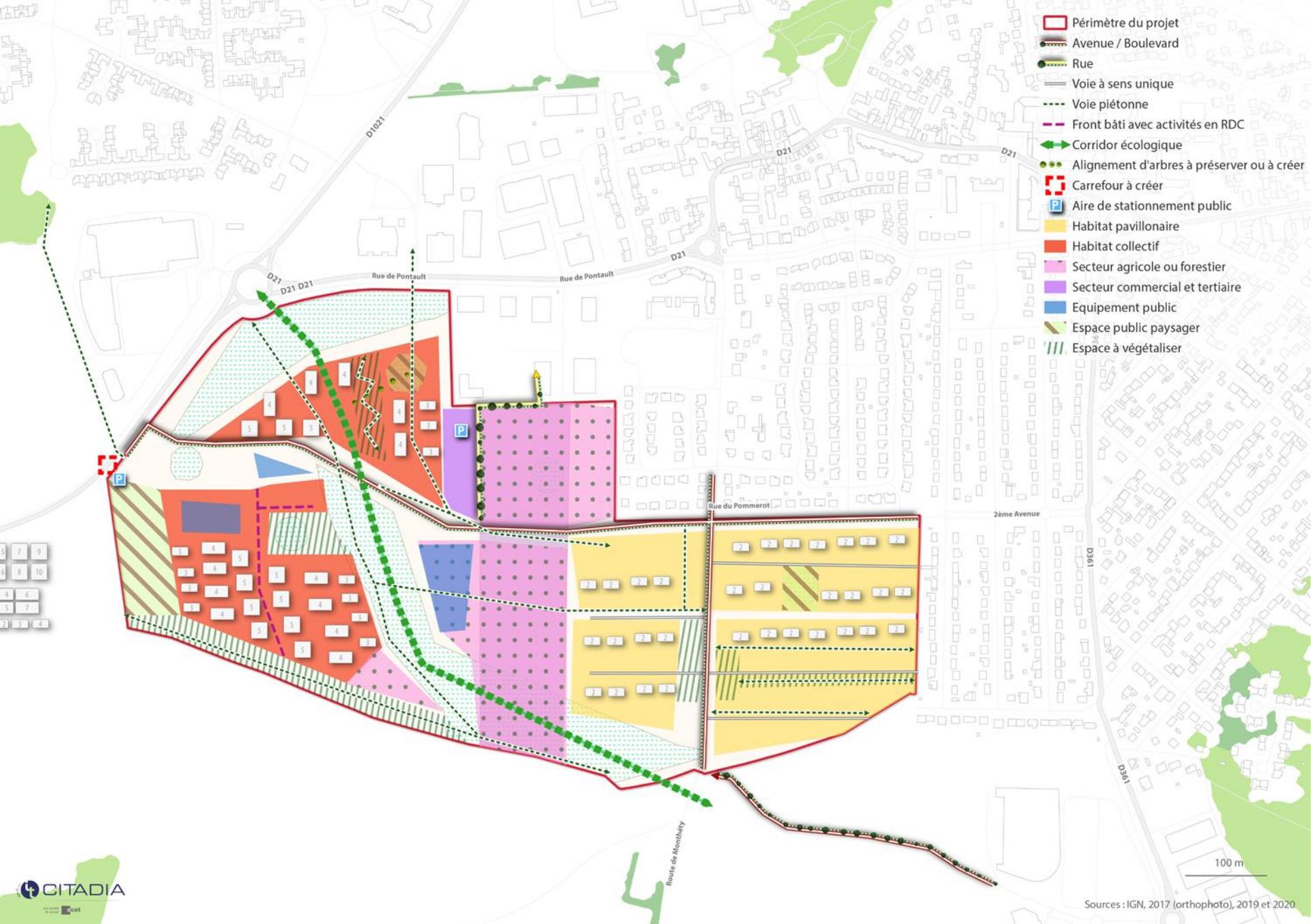
Plusieurs participants confirment le souhait de proposer un espace central doté d'équipements publics. Toutefois, ils soulignent qu'ils est difficile de se figurer la forme et la taille au travers de l'outil cartographique. Il s'agit davantage d'un principe.

Une autre participante indique que cette position lui semble un peu isolée du reste du quartier.

Une participante réagit à l'emplacement du parking covoitage, elle demande à ce que le parking ne soit pas si près des habitations du lotissement des Terres-Rouges.





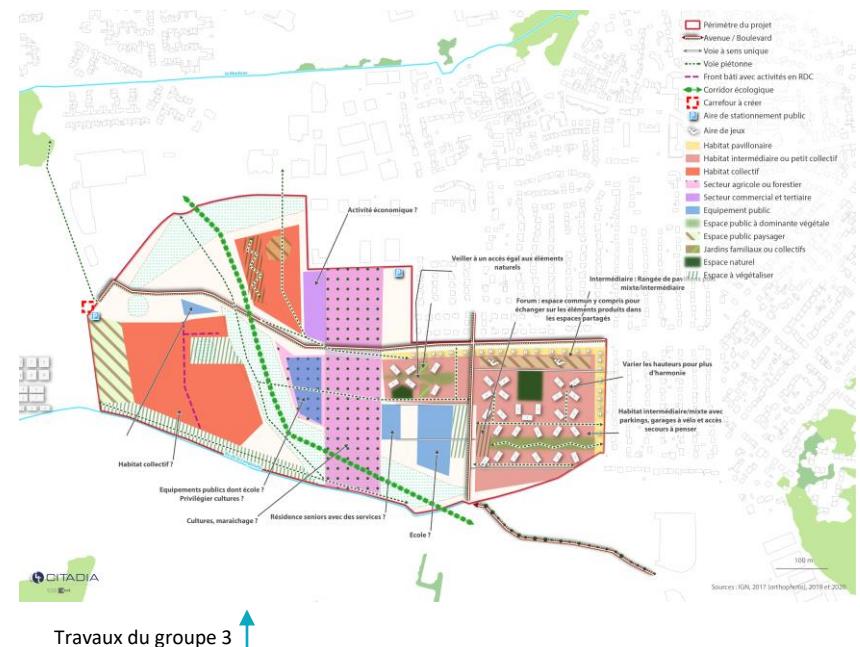


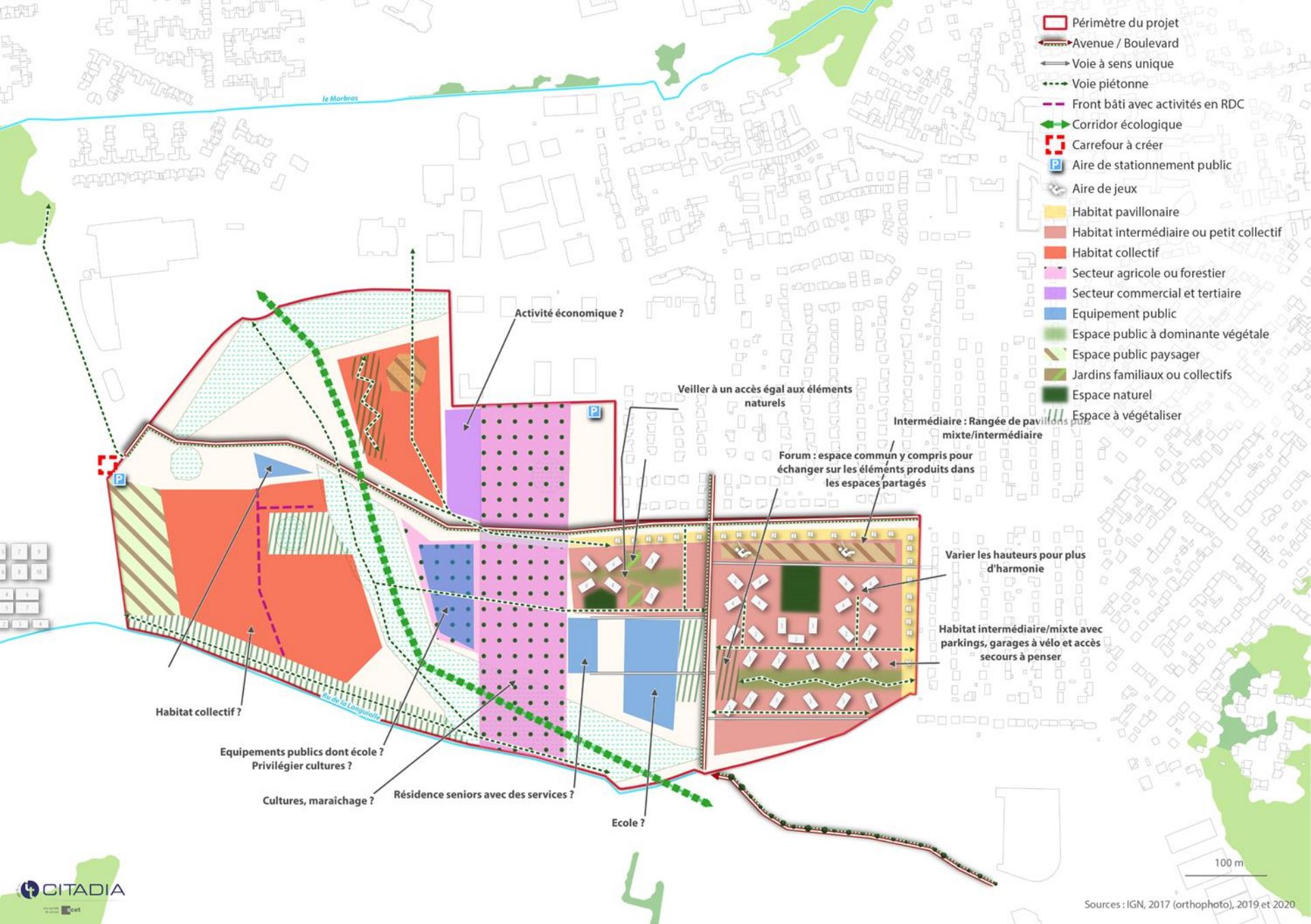
Séquence 1 : présentation des enseignements de l'atelier n°1

Une participante indique que la résidence pour personnes âgées a été oubliée lors des travaux, et que c'est un élément important à prendre en compte. Cet avis est soutenu par d'autres participantes. Elles précisent que la présence des personnes âgées doit être pensée au travers d'une « résidence autonomie » mais aussi en rez-de-chaussée des collectifs pour que celles-ci soient intégrées au quartier. Une participante propose de positionner la résidence proche de l'école pour créer un lien intergénérationnel.

Un participant demande que le Plan Local de l'Habitat soit partagé publiquement. Il souligne qu'il est essentiel pour penser le projet dans un ensemble.

Enfin, une participante rappelle la volonté de ne pas cantonner les activités agricoles sous les lignes hautes tensions. Elle est rejoint par d'autres participants.





Séquence 3 : Interventions des associations

Les diaporamas de présentation des associations sont consultables sur le site Internet du projet.

Association Le Renard

L'Association a choisi de présenter ce qu'est un corridor écologique. Tout d'abord, Monsieur Roy présente l'ensemble du territoire. Il explique que le corridor sert à relier le nord et le sud du territoire. Il précise qu'il s'agit d'un corridor prairial. Il présente le corridor régional et indique qu'il doit être complété par des corridors locaux qui devront apparaître dans le projet.

L'association a superposé ce corridor avec la carte du territoire pour indiquer son passage sur le site. Il indique que c'est un principe, et que le corridor définitif doit être validé avec des études locales.

Il appelle à lire les documents du SRCE pour tout comprendre. Il ajoute que les autres documents (SCOT, PLU, ...) doivent prendre en compte le SRCE au moment de leur définition ou révision.

Il explique que la biodiversité est triple :

- La biodiversité des espèces ;
- La biodiversité génétique ;
- La biodiversité des milieux.

Et indique que le corridor permet les déplacements des espèces pour dans un objectif d'accomplissement des cycles de la faune et à la flore (et limiter la consanguinité).

Ensuite, il explique ce qu'est une trame verte et bleue et leurs objectifs. Puis, il précise à quoi sert un corridor écologique.

Il informe que les corridors ne sont pas tous sur les cartes (cela ne serait pas possible matériellement) et réaffirme qu'il faut les recaler localement au travers des études.

Il présente, au travers d'une carte, ceux présents sur la commune de Roissy-en-Brie. Il rappelle que le corridor doit faire de 100 à 200 mètres de large (selon la DREAL). Il présente le corridor régional et le corridor local qui doit être pris en compte par le porteur de projet.

Il explique qu'il s'agit d'un élément complexe pas toujours bien compris et invite à lire les documents du SRCE. Il précise qu'il ne faut pas se baser uniquement sur la cartographie mais aussi sur les textes.

Séquence 3 : Interventions des associations

Association Les Panais de Pontault

L'association a choisi de présenter son projet de création d'un espace agricole sur le site du projet.

Une participante indique que L'AMAP met en lien les citoyens avec des paysans qui mettent en œuvre une agriculture durable et de proximité. L'objectif est de mettre en relation les milieux urbains et paysans ; et de développer une économie solidaire, de proximité et équitable. L'association, qui a 10 ans, est présente sur Pontault-Combault, Roissy-en-Brie et les communes voisines.

Elle présente leurs partenaires : Les champs des possibles, Terres de liens et Miramap.

Un second membre de l'association informe que le projet vise à mettre en place un projet d'agriculture, d'animation pédagogique, de participation citoyenne au sein d'un programme d'urbanisation. Ses objectifs sont :

- Préserver les terres agricoles et développer des pratiques durables en évitant au maximum l'artificialisation des sols.
 - Soutenir un projet qui a du sens pour les acteurs de la communes (citoyens, écoles, commune...). L'idée est de renforcer les coopérations et de créer des liens entre les personnes.
 - Crée de la valeur économique, écologique et sociale pour la commune.

Une autre membre explique que le projet s'appuie sur la volonté nationale de développer une agriculture plus locale. Elle explique que via les PAT, il y a eu un boom des AMAP, du circuit-court et des potagers notamment dans un contexte de réchauffement climatique et au regard de la crise sanitaire qui remet en cause les formes de productions et de consommation. Elle indique également que la loi Egalim du 30 octobre 2018 et le programme européen « Fruits et lait dans les écoles » encouragent ses initiatives. C'est également le cas de l'Objectif Zéro Artificialisation Nette.

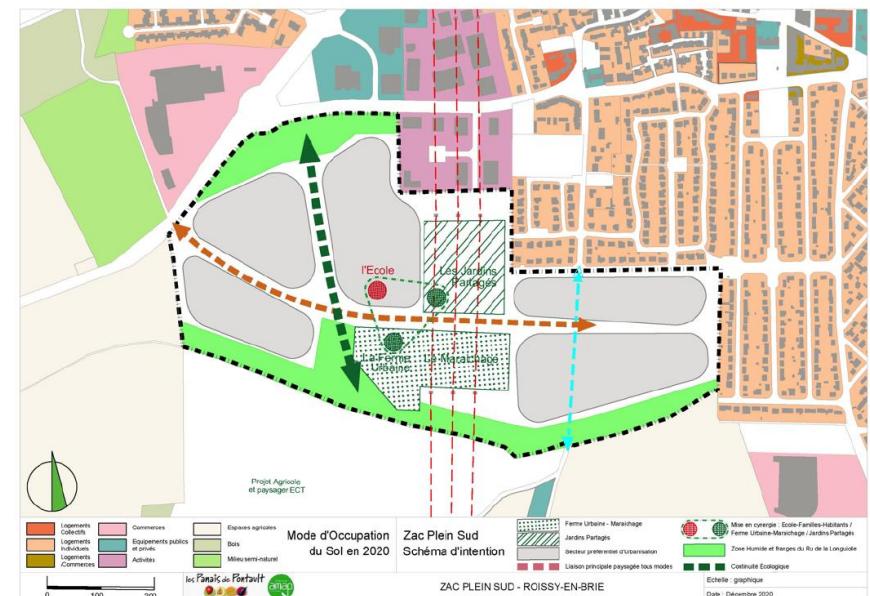
Puis un autre membre, présente les 3 objectifs de l'association : mettre en place une activité de maraichage dans les meilleures conditions ; ouvrir ces activités vers le quartier ; être partie prenante du parti-pris urbanistique. Il présente ensuite le schéma d'intention (ci-contre et en page suivante).

Il indique qu'il est indispensable d'avoir un espace en dehors des lignes à hautes tensions pour installer une ferme urbaine et la positionner au centre du quartier. L'association a imaginé créer un triptyque avec l'école qui représente le début de structuration du lien social.

L'idée est de mettre en place des activités maraîchères ou d'arboricultures, ainsi que des activités pédagogiques pour tous (enfants et adultes).

Une participante présente certains enjeux du projet pour alimenter le débat :

- Développer l'autonomie alimentaire des habitants.
 - Mettre en place un dispositif participatif à destination des enfants et des habitants sur des problématiques, alimentaire et écologique.
 - Développer un habitat, un espace public et un vivre ensemble de qualité.





Séquence 4 : Atelier cartographique

Présentation de l'Atelier Georges, Paysagiste du projet :

Matthieu Delorme, de l'Atelier Georges, explique le travail d'un paysagiste comme préambule aux échanges.

Il explique que le paysage est étroitement lié à la nature et la qualité du sol. Le sol c'est l'action du climat (le chaud, le froid, la pluie, le soleil...) qui agit sur une roche mère. Celle-ci se décompose en petit morceau progressivement pour constituer le sol.

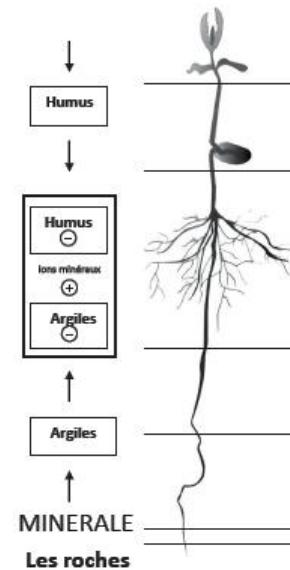
Il précise qu'il y a un élément minéral, dont le plus petit est l'argile, et un élément organique, dont le plus petit est l'humus. C'est la rencontre entre l'argile et l'humus qui permet de nourrir les plantes. Un sol vivant permet donc d'avoir de beaux paysages. Ainsi au moment de la construction, il faut préserver au maximum la couche supérieure du sol qui permet la vie des animaux et des végétaux.

Il ajoute que les sols permettent certains milieux de biodiversité. Il rappelle les 3 types de biodiversité, présentée plus tôt par l'association Le Renard. En ville, il faut créer de la place pour créer un sol qui soit le plus vivant possible.

Une participante demande quelle est la (ou les) nature(s) des sols sur le site du projet. Il indique qu'il s'agit de sols profonds et de bonne tenue. Il s'agit plutôt de sols calcaires qui permettent des grandes forêts de feuillus (chênes, hêtres...) avec une présence de l'eau. Ce sont des sols de bonnes qualités.

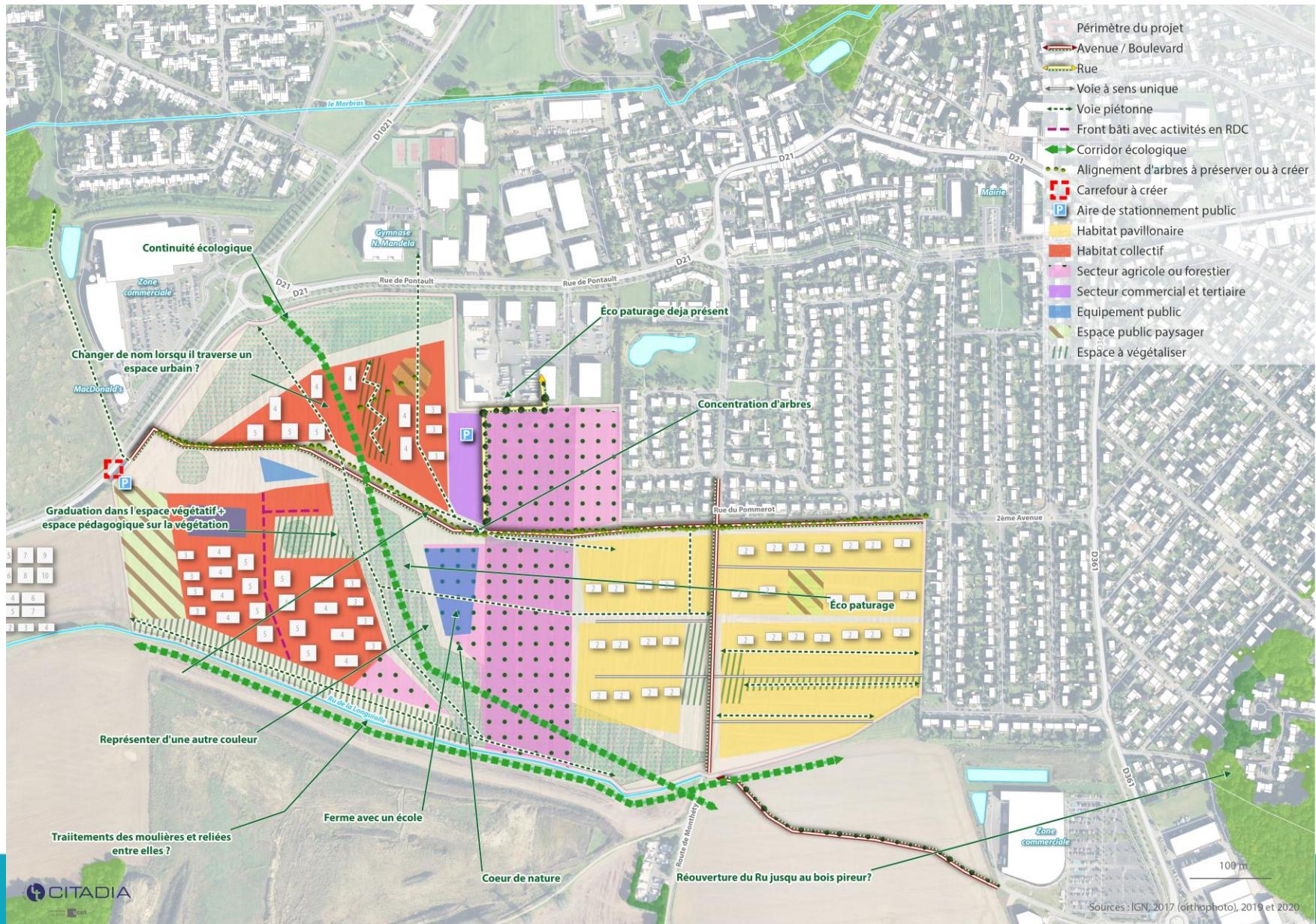
Un participant indique qu'il faut signaler la présence des mouillères, des zones humides et des boisements à faire à proximité de ces zones. Matthieu Delorme indique que l'eau sera le premier sujet abordé lors de l'atelier en groupe.

ORGANIQUE



Séquence 4 : travaux en tables rondes

Carte des travaux de la table n°1 – commentaires en vert



Séquence 4 : travaux en tables rondes

Conclusions des travaux de la table n°1

Pour chaque thème, des images de références ont été présentées pour permettre aux participants de faire part de leurs attentes (voir diaporama atelier n°3).

Le paysage et l'eau

Les participants à la présente table ont estimé qu'il était nécessaire de rouvrir le ru de la Longuille entre le périmètre du projet Plein Sud et le bois Prieur (selon l'association le R.E.N.A.R.D., ce serait « une obligation du SDRIF »). Cette réouverture apporterait une vraie plus-value pour la biodiversité et l'hydrologie du site toujours selon l'association.

Une attention particulière devra également être portée sur la place de l'eau au sein des zones pavillonnaires, qui devront, selon les participants, intégrer des noues.

Par ailleurs, les abords du rû de la Longuille et des zones humides devraient, selon les participants à la table ronde, bénéficier d'un aménagement paysager avec la création d'une ripisylve (végétation arborée bordant un cours d'eau ou une zone humide).

Le paysage l'espace public et la biodiversité

Les participants au sein de la présente table ronde désirent préserver une frange végétale à l'ouest et au sud du périmètre du projet. Le fait apporter de la nature de manière graduée au sein d'un secteur d'habitat collectif (Cf. carte en page précédente) à l'ouest du périmètre du projet permettrait de soigner la transition vers les espaces naturels à l'ouest du site. Aussi, les participants proposent la réalisation d'un espace pédagogique peu aménagé sur la végétation à proximité de la transversale naturelle traversant le quartier sur un axe nord-ouest / sud-est.

Cette transversale bénéficierait toutefois d'un traitement différent selon sa localisation : davantage organisée sous la forme d'une venelle dans les zones d'habitat collectif, elle serait beaucoup moins aménagée à proximité des espaces de maraîchage et ne devra pas constituer une rupture à proximité des jardins partagés au sud du périmètre du projet.

Le paysage et l'agriculture

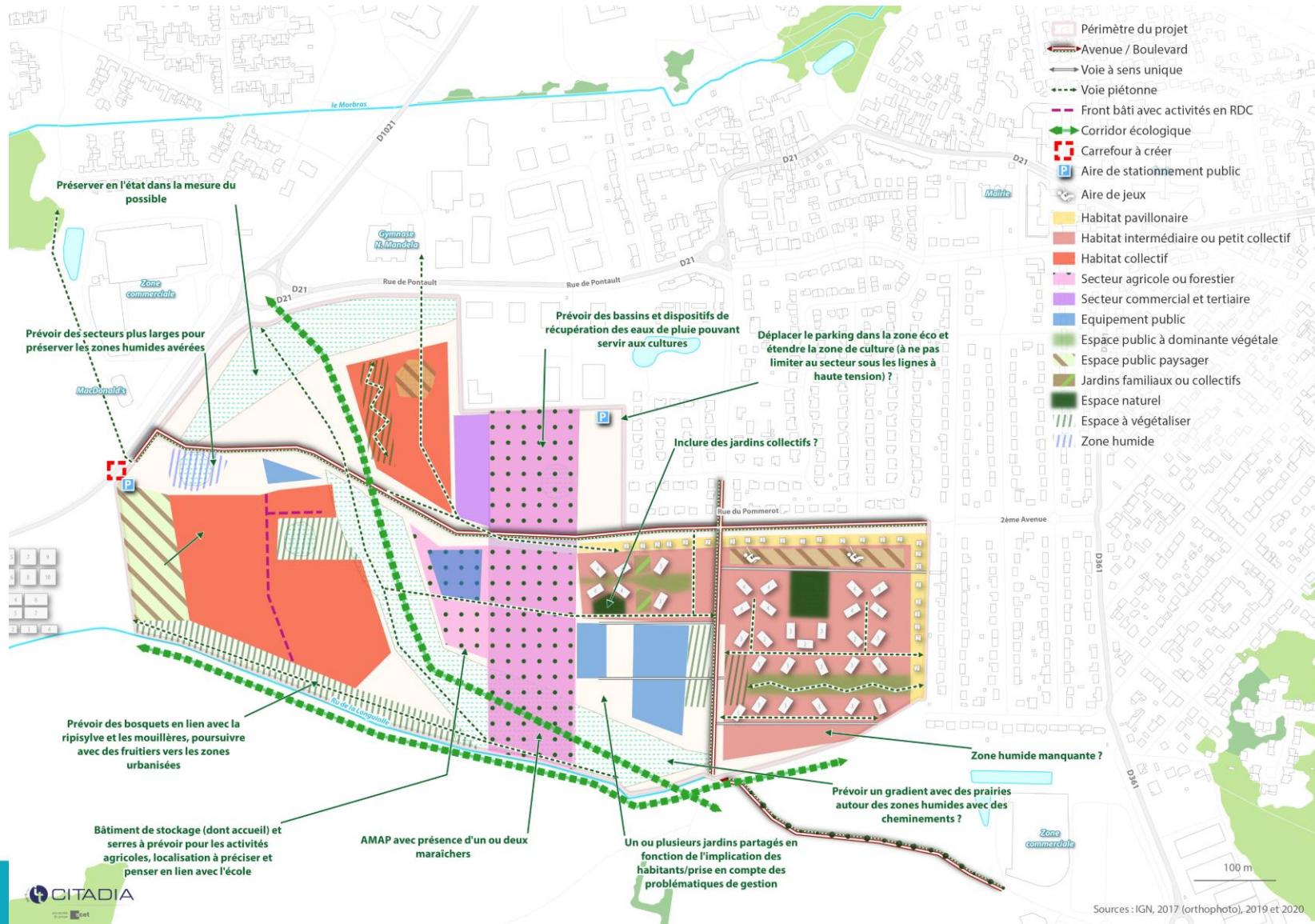
Les participants demandent que les activités agricoles ne soient pas exclusivement sous les lignes à hautes tensions et rappellent la nécessité de bien lier le « triangle » situé au sud du périmètre du projet avec l'ensemble de la zone pressentie pour l'implantation.

Les participants ont également rappelé l'importance du tryptique agriculture / école / jardin partagé au sud du périmètre du projet avec des aménagements qui permettraient de faciliter au maximum ces interactions. Ils proposent que l'école soit située à proximité dans une logique de pédagogie et de transmission.

Enfin, les participants à la présente table ont suggéré la mise en place de l'éco-pâturage dans les zones pavillonnaires, dans la continuité d'actions déjà existantes au nord du périmètre du projet et à proximité de la zone d'activités économique existante.

Séquence 4 : travaux en tables rondes

Carte des travaux de la table n°2 – commentaires en vert



Séquence 4 : travaux en tables rondes

Conclusions des travaux de la table n°2

Pour chaque thème, des images de références ont été présentées pour permettre aux participants de faire part de leurs attentes (voir diaporama atelier n°3).

Le paysage et l'eau

Une participante indique qu'il est important de distinguer zones en eaux et zones humides. Il est impératif de ne pas aménager ces dernières. Des craintes au sujet de la transformation indirecte des zones humides sont évoquées. En effet, les participants ne souhaitent pas que l'urbanisation du secteur entraîne un ruissellement vers ces zones et les transforme en point d'eau. Ainsi, ils proposent la préservation des abords des zones humides (exemple sur la carte en hachuré bleu à l'ouest).

Concernant, les éléments présentés par le paysagiste, les participants sont favorables à combiner les différentes possibilités. Par exemple, un bassin de rétention pourrait être créer et servir à l'agriculture. L'Association des Panaïs de Pontault avaient déjà envisagé la récupération des eaux de pluies sur les toits des bâtiments et équipements publics. Ils proposent également la création d'espaces plantés capables de récupérer l'eau et de servir de zones tampons. L'idée est de modifier au minimum le milieu existant. La paysagiste indique qu'il ne s'agit pas du milieu naturel initial, en effet, la zone humide au nord est la résultante du bâti à proximité. Toutefois, une participante indique qu'il est important de la préserver ainsi pour préserver la faune et la flore qui s'y sont installés.

Une participante indique qu'il manque une zone humide au sud-est sur la carte présentée.

Le paysage l'espace public et la biodiversité

Au sujet de la gestion des espaces verts, les participants sont favorables à une fauche tardive et moins récurrente (tous les 1 à 3 ans) pour favoriser la biodiversité. L'idée serait d'éviter les espaces tondus et de limiter les circulations sur les zones à enjeux. Ils proposent la réalisation de cheminements pour observer la biodiversité sans trop l'impacter. Toutefois, ils sont conscients que des espaces de récréation sont également à prévoir dans le quartier (pour jouer au ballon, se reposer...). Au niveau de la gestion des espaces verts, les participants privilégiéent une logique de gradient: du plus naturel (gestion minimale) aux zones plus urbaines (gestion raisonnée).

Les participants souhaitent donner accès à la zone agricole dans une logique de pédagogie au travers de la création de cheminements à proximité.

Une participante propose la création de bosquets associés aux mouillères et la ripisylve pour maintenir le paysage agricole à horizon boisé local sur les espaces naturels ; et de planter des arbres fruitiers dans les zones plus urbanisées.

Le paysage et l'agriculture

Les participants demandent que les activités agricoles ne soient pas exclusivement sous les lignes à hautes tensions et rappellent l'emplacement pressenti par l'AMAP. Il faut également que soient construit un bâtiment pour le stockage et l'accueil du public. De serres pourraient également être installées. Une participante demande que le parking placé sur la carte soit déplacé dans la zone économique et que la zone agricole soit agrandit à cet endroit.

Ils proposent que l'école soit située à proximité dans une logique de pédagogie et de transmission.

Une participante souligne que le projet envisagé est plus favorable à la biodiversité que la monoculture réalisée actuellement sur le site. Une autre complète en indiquant que l'objectif, à terme, est de proposer une agriculture biologique.

Les participants souhaitent la création de jardins partagés. A ce stade, ils privilégiént un espace unique proche de l'espace agricole plutôt qu'une division à l'intérieur du quartier pour en faciliter la gestion. Ils sont cependant ouverts à toutes initiatives citoyennes.

Des membres de l'association des Panaïs-de-Pontault indiquent que l'idée est de créer une nouvelle association ou structure qui se chargera de la gestion du site. Ils espèrent que les habitants du futurs quartiers participeront.

Une participante rappelle la présence de l'espace RA du SDRIF, un espace de respiration, qui sert de continuité agricole et forestière. Elle souligne la complexité de réaliser un projet urbain en prenant en compte l'ensemble des contraintes.

Conclusion de l'atelier

Apports de Roland DE PHILY, garant de la concertation, Commission Nationale du Débat Public

Roland de Phily s'est dit satisfait du déroulement global du présent atelier. Il a également rappelé que la concertation s'achevait le 21 janvier et qu'entre temps, les modalités d'expression restaient bien sur accessibles (courrier, registre, envoi de mail sur l'adresse dédiée, formulation d'un cahier d'acteurs...). Roland de Phily a également rappelé qu'une permanence est prévue le 20/01 en mairie, permettant de rencontrer les garants de la concertation.

La réunion publique de clôture du 21 janvier permettra de revenir sur le déroulement global de la concertation. A l'issue de la concertation, les garants auront trois semaines afin de rédiger le bilan de la concertation.

Conclusions de Jonathan ZERDOUN, premier adjoint au maire à l'urbanisme

Jonathan Zerdoun a précisé que la fin de la concertation au 21 janvier 2021 ne signifiait pas la fin de l'expression des publics : les Roisséens ou toute autre personne intéressée pourront joindre les services de la mairie afin d'échanger sur le projet. Par ailleurs, l'enquête publique qui sera organisée *a posteriori* permettra à tous de s'exprimer ou formuler un avis sur la base d'un projet avancé.

Jonathan Zerdoun a également rappelé la volonté de la commune de Roissy-en-Brie d'organiser une concertation préalable avec garant pour recueillir les avis et attentes de tous en matière de logements pour tous les publics. Il a également rappelé le caractère primordial des enjeux d'insertion naturelle et agricole du projet à intégrer dans la réflexion du projet : ceci permettra d'aboutir à un quartier **globalement équilibré**, répondant à la fois aux évolutions démographiques et aux enjeux en matière d'insertion environnementale.

Plein Sud ne doit pas devenir « un quartier de plus » mais un quartier intégré et connecté au tissu urbain existant.

PLEIN SUD PARLONS-EN !



17/12/2020